



## **ADNA - Lettre Info mai 2015**

<http://www.adna06.fr>

Suite au projet de « plan de réduction de bruit » par l'aéroport, la mise en place du point dans l'arrondi nord de la VPT (trombone) a été confirmée au 30 avril.

ACM a annoncé : « une belle avancée car cela va permettre de réduire considérablement les survols de la Roquette ».

Dénommé « Point VOR ».

Voir point A sur [Approche aux instruments](#)

Le principe de ce point avait été décidé en Groupe de Travail du 5 mai 2013.

Concrètement,

- Les jets ne commenceront leur descente qu'à partir de ce point (au lieu de Pibon précédemment).
- L'amélioration devrait être sensible aussi à Mouans-Sartoux : Plan Sarrain
- Le but est également de favoriser le dépassement de l'axe de la piste pour mieux éviter le collinaire ouest (Pégomas : Mitres, Muls, Ribiers). L'effet plus en aval (par exemple sur les Roques) n'apparaît pas évident.

Nous avons demandé à ACM un « accompagnement » de suivi/contrôle des trajectoires afin que les bénéfices se fassent sentir très rapidement.

La Commission Consultative de l'Environnement qui a eu lieu le 14 avril 2015 a adopté le « Plan de réduction de bruit ACA », tenant compte de nombreuses remarques faites par les associations, les maires et grands élus.

Notons une implication forte du Sous-Préfet Castanet, qui a favorisé la concertation, et assuré de son suivi personnel dans la mise en place, afin de vérifier la réduction de bruit effective et suffisamment nette pour les riverains.

Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>



ADNA



ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES

Au vu des réductions de bruit attendues à court terme (2<sup>ème</sup> semestre 2015), les associations de riverains ont accompagné cette évolution.

Pour les jets (turboréacteurs) la régulation de l'autorisation d'atterrissage s'effectuera en référence à un niveau de bruit autorisé (13 EPNdB\*), et non plus par le tonnage pur. Cela conduira à interdire les jets actuels les plus bruyants (3 types de jets de moins de 22 tonnes) ; en contrepartie autoriser 3 types de jets supérieurs à 22 tonnes, mais beaucoup plus silencieux.

\*A noter : 13 EPNdB. Il s'agit de la limite la plus sévère appliquée sur d'autres aéroports français la nuit ; elle sera applicable toute la journée à ACM.

Autres contreparties significatives pour les riverains actées:

- Possibilité d'accueillir au maximum 200 mouvements sur 3 mois glissants.
- Augmentation de l'altitude de la VPT de 200 pieds
- Achèvement du programme de pose de silencieux sur les avions légers basés.

Considérant l'effet de masse, ADNA s'est battue pour n'introduire ces avions plus gros qu'après mise en place satisfaisante de la nouvelle trajectoire (nord-ouest). Nous n'avons pas obtenu gain de cause sur ce point ; mais nous avons obtenu les deux points principaux :

- Démarrage officiel et immédiat de l'étude de l'arrivée par le nord-ouest, avec un suivi serré du planning d'avancement. La mise en place d'une nouvelle trajectoire tant attendue est donc devenue depuis ce 14/4/ 2015 une réalité partagée par toutes les parties, y compris par la DGAC.
- Effort régénéré pour un suivi opérationnel du respect des trajectoires et des règles, et action envers les pilotes en temps réel en cas de non-respect (en plan et en altitude).

Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>



ADNA



ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES

Nous vous diffuserons les présentations et compte rendus détaillés quand disponibles, montrant les effets bénéfiques attendus, ainsi que d'autres avancées prévues.

Vous jugerez par vous-mêmes les réalités ; restons conscients que dans cette étape, les sujets turbopropulseurs et hélicoptères n'ont guère été abordés ; ACM s'est engagé à le faire ensuite. Pour les quartiers face à la piste (Rouret, Cros, Roques, Meayne) nous comptons sur la mise en place rapide de la nouvelle trajectoire afin d'éloigner les jets.

Site web de l'ADNA – <http://www.adna06.fr>